

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/BRA/3  
11 novembre 2004

(04-4795)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## PRESCRIPTIONS DU BRÉSIL EN MATIÈRE DE LICENCES D'IMPORTATION CONCERNANT LES COMPOSÉS DU LITHIUM

### Questions des ÉTATS-UNIS au BRÉSIL<sup>1</sup>

La communication ci-après, datée du 8 novembre 2004, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Aux réunions du 2 octobre 2003 et du 5 mai 2004 du Comité des licences d'importation, les États-Unis ont demandé au Brésil de fournir des renseignements sur les prescriptions concernant le système de licences d'importation pour certains composés du lithium, à savoir le carbonate de lithium et l'hydroxyde de lithium. Ces questions ont également été distribuées sous la cote G/LIC/Q/BRA/1.

Les États-Unis remercient le Brésil pour sa réponse partielle qui figure dans le document G/LIC/Q/BRA/2, mais notent qu'il n'a pas complètement répondu aux questions soulevées dans le document G/LIC/Q/BRA/1. Ils notent également que la justification fournie pour l'application de ces restrictions est très vague. L'explication du Brésil figurant dans le document G/LIC/Q/BRA/2, à savoir que "certains éléments du lithium, une fois enrichis, peuvent en fait avoir une application pour la production d'énergie nucléaire" ne prouve pas vraiment que l'application est d'une manière ou d'une autre en rapport avec le nucléaire et non avec des usages plus courants.

Par ailleurs, les États-Unis restent préoccupés par le fait que le Brésil n'a pas encore notifié sa législation relative aux prescriptions en matière de licences automatiques et non automatiques concernant ces produits et les autres qui figurent dans la liste présentée sur le site Web de la Secretaria de Comercio Exterior (SECEX) à l'adresse suivante:

<http://www.desenvolvimento.gov.br/sitio/secex/opeComExterior/impProcedimentos/impProcedimentos.php>.

Une partie de la législation couvrant les procédures de licences d'importation a été notifiée dans les documents G/LIC/N/1/BRA/1 et G/LIC/N/2/BRA/1 du 19 juin 1998; G/LIC/N/3/BRA/2 du 5 février 2002; et G/LIC/N/3/BRA/3 du 25 septembre 2003. Toutefois, il apparaît que ces notifications ne couvrent pas l'ensemble des lois et réglementations concernant les prescriptions relatives au système de licences d'importation. Par exemple, les États-Unis croient comprendre que le Brésil peut maintenir des contingents pour certains composés du lithium, y compris les dispositions de la Loi ministérielle (Portaria) n° 279/97 de 1997, et que ces contingents sont administrés en partie au moyen des procédures de licences d'importation. Cette législation ne figure cependant pas dans la liste de la législation notifiée dans les documents susmentionnés – G/LIC/N/1/BRA/1, G/LIC/N/2/BRA/1, G/LIC/N/3/BRA/2, et G/LIC/N/3/BRA/3 – et semble ne pas avoir été par la suite

<sup>1</sup> Voir les Points convenus au sujet des procédures d'examen des notifications (G/LIC/4).

notifiée au Comité. Quand le Brésil a-t-il l'intention de notifier cette législation et ces règlements, et de fournir des renseignements sur ces prescriptions au Comité?

Il apparaît que les prescriptions relatives au système de licences jouent en fait le rôle de restrictions quantitatives, et nous prions instamment le Brésil de traiter complètement et rapidement nos demandes d'information et de clarifier le fonctionnement de son système de licences d'importation concernant le carbonate de lithium et l'hydroxyde de lithium, et de répondre aux questions suivantes, sans toutefois s'y limiter:

- Quelles sont les conditions requises pour demander et obtenir des licences d'importation? Sur quelle base les demandes de licences concernées sont-elles rejetées?
  - Veuillez fournir des renseignements précis pour la période commençant en 2000, sur le volume des importations pour lesquelles des licences ont été demandées et pour lesquelles des licences d'importation ont effectivement été accordées.
  - Veuillez fournir pour la période de 2003 à ce jour les statistiques (valeur et volume) concernant chaque composé du lithium par pays fournisseur.
-